

BRUGGE



UN GUIDE POUR LES FEMMES ENCEINTES À BRUGES

GBO Brugge
Geïntegreerd Breed Onthaal



Vous souhaitez en savoir plus sur le Geïntegreerd Breed Onthaal (Accueil Intégré Etendu) ?

**Contactez-nous :
gbo@ocmw-brugge.be**

Editeur responsable :
Colin Beheydt
directeur général

Ville et OCMW (CPAS)
de Bruges
Burg 12, 8000 Bruges

Création
Cellule créative - Ville de
Bruges

Édition 2021

CONTENU

Wat kan je aanvragen tijdens jouw zwangerschap?	5
maand 1 tot maand 3	5
maand 3 tot maand 6	7
maand 6 tot maand 9	8
Welke diensten kunnen jou ondersteunen?	11
Extra ondersteuning nodig? Deze sociale voordelen zijn er voor jou	18
Nuttige adressen	22
Informations supplémentaires	27



Pablo Annys
*Échevin des
affaires sociales*

Chère (future) maman

Bientôt, une nouvelle petite créature rejoindra votre famille. Nous vous félicitons déjà. De plus, nous serons heureux de vous aider sur votre chemin, car l'arrivée d'un bébé amène beaucoup de changements dans votre vie.

Saviez-vous qu'il existe des primes de soutien et de nombreuses organisations auxquels vous pouvez faire appel en tant que parent? Pendant votre grossesse et les premières années de votre enfant, il s'agit d'un soutien indispensable et bienvenu. Par exemple, vous avez droit à une prime de naissance, un Groeipakket (*forfait de croissance*) et de l'assistance maternelle.

À Bruges, nous voulons également offrir à chaque jeune famille les meilleures opportunités de croissance. Toute personne ayant besoin de soins de base peut nous contacter pour obtenir des conseils. Nous vous aiderons à trouver une garde d'enfants appropriée et nous tendons également la main aux mères les plus vulnérables. Nous n'abandonnerons donc pas ceux qui doivent se débrouiller avec un budget restreint. Grâce à un réseau bien développé, nous vous aiderons avec la layette ou d'autres articles si nécessaire.

Nous avons regroupé toutes les informations de manière claire dans cette brochure. Chaque page indique quel service vous pouvez contacter pour quel besoin.

Nous vous souhaitons, à vous et à votre bout de chou, un avenir heureux et

chaleureux
ensemble !
Cordialeme
nt
GBO de Bruges



QUE POUVEZ-VOUS DEMANDER LORS DE VOTRE GROSSESSE ?



MOIS 1 JUSQUE MOIS 3

Grossesse non-planifiée

Avez-vous une grossesse non-planifiée et avez-vous besoin d'un soutien supplémentaire?

Où voulez-vous savoir où vous pouvez trouver de l'aide?

Veillez contacter le CAW (*Centre d'aide sociale générale*) Noord-West-Vlaanderen, JAC (*centre d'avis aux jeunes*) Brugge ou Fara vzw.

CONTACTEZ : CAW Noord-West-Vlaanderen, JAC Brugge en Fara vzw

Service de garde d'enfants

Vous êtes enceinte ? Cherchez le plus rapidement possible une garderie, de préférence dès le début de la grossesse.

Vous pouvez soit chercher vous-même, soit introduire une demande pour une crèche à Bruges via www.kinderopvangbrugge.be. Si vous avez besoin d'aide, veuillez contacter le Loket Kinderopvang (*guichet garde d'enfants*) Brugge.

CONTACTEZ : Loket Kinderopvang Brugge

MOIS 1 JUSQUE MOIS 3

MOIS 3 JUSQUE MOIS 6

MOIS 6 JUSQUE MOIS 9



Déclaration de grossesse employeur

Vous êtes enceinte et vous travaillez ? Informez aussitôt votre employeur de votre grossesse. Vous le faites en soumettant le certificat du médecin avec la date présumée d'accouchement. Ainsi, vous êtes d'emblée protégée contre le licenciement et votre employeur pourra tenir compte de votre absence.

CONTACTEZ : *votre employeur*

Déclaration de grossesse caisse d'assurance maladie

Pendant votre grossesse, il est préférable de vérifier si vous êtes affiliée à une caisse d'assurance maladie et si vous avez payé les cotisations. Ils prennent en charge une partie des frais d'hospitalisation et de congé de maternité.

Vous recevrez également une prime de naissance et d'autres prestations pour votre nouveau-né par l'intermédiaire de votre caisse d'assurance maladie.

CONTACTEZ: *votre caisse d'assurance maladie*

MOIS 1 JUSQUE MOIS 3

MOIS 3 JUSQUE MOIS 6

MOIS 6 JUSQUE MOIS 9



Reconnaissance enfant

Vous n'êtes pas mariée ? Votre partenaire peut déclarer officiellement qu'il existe un lien parental entre lui/elle et votre futur bébé. Pour cette reconnaissance, vous vous présentez ensemble au bureau d'état civil de votre lieu de résidence, muni(e)s d'une attestation de grossesse délivrée par un médecin ou une sage-femme. La déclaration octroie à votre partenaire les mêmes droits et obligations à l'égard de l'enfant qu'à vous-même.

CONTACTEZ : [Huis van de Bruggeling](#)

MOIS 3 JUSQUE MOIS 6

Assistance maternelle à domicile

Introduisez votre demande d'assistance maternelle en temps utile, au plus tard au cours du sixième mois de la grossesse. Un(e) assistant(e) maternel(le) viendra à votre domicile pendant la période de maternité après l'accouchement. Il/elle vous assistera à soigner votre bébé et, éventuellement, les autres enfants. Vous recevrez des conseils sur l'allaitement/nourriture et de l'aide au ménage.

Le coût dépend de vos revenus. En certains cas, vous percevrez une allocation de la caisse d'assurance maladie ou de votre assurance hospitalisation.

CONTACTEZ : [Expertisecentrum Kraamzorg](#)

MOIS 1 JUSQUE MOIS 3

MOIS 3 JUSQUE MOIS 6

MOIS 6 JUSQUE MOIS 9

'de wieg'

MOIS 1 JUSQUE MOIS 3

MOIS 3 JUSQUE MOIS 6

MOIS 6 JUSQUE MOIS 9

Vertaling Nederlands-Frans. Deze vertaling mag enkel verspreid worden met de originele brontekst.



MOIS 6 JUSQUE MOIS 9

Startbedrag Groeipakket (cagnotte initiale forfait de croissance)

Lors de la naissance ou de l'adoption de votre enfant, vous recevrez un montant unique. Vous pouvez demander le paiement de la cagnotte initiale au plus tôt 4 mois avant la date présumée de l'accouchement auprès d'un organisme qui paie le Groeipakket. Fournissez-leur le certificat du médecin avec la date présumée de l'accouchement.

En Flandre, il y a 5 organisations qui paient le Groeipakket. Regardez sur www.groeipakket.be pour plus d'informations.

Demande de congé de maternité

Toute future mère devant accoucher, a droit au congé de maternité. Celui-ci est divisé en congé de gestation et congé d'accouchement. Au total, vous pouvez prendre un maximum de 15 semaines de congé pour un seul enfant et 19 semaines pour une naissance multiple.

Comment vous vous arrangez dépend de votre situation de travail. Pendant le congé de maternité, votre caisse d'assurance maladie paie une allocation de maternité. Le montant dépend de votre salaire.

CONTACTEZ : votre caisse d'assurance maladie

CONTACTEZ : un payeur du

Groeipakket ou l'IME en 3ezn

MOIS 1 JUSQUE MOIS 3

MOIS 3 JUSQUE MOIS 6

MOIS 6 JUSQUE MOIS 9



Congé de naissance pour partenaire

Votre partenaire est-il/elle salarié(e) ?
Alors, il/elle a droit au congé de naissance en fonction du nombre d'heures de ses prestations par semaine. Pendant cette période, l'employeur continue à payer l'intégralité du salaire. De plus, votre partenaire peut prendre un congé de naissance supplémentaire. Cela doit être fait dans les 6 mois après la naissance du bébé.

CONTACTEZ : l'employeur et la caisse d'assurance maladie de votre partenaire

Demande physiothérapie périnatale

Avant aussi bien qu'après l'accouchement, votre corps bénéficierait d'un soutien et de soins supplémentaires (exercices prénataux, exercices pour le dos, entraînement du plancher pelvien). Un kinésithérapeute vous assistera avec cela. Demandez votre médecin de famille de vous faire une prescription pour ce traitement. La caisse d'assurance maladie rembourse jusqu'à 9 séances.

CONTACTEZ : votre kinésithérapeute ou www.pelvired.be

MOIS 1 JUSQUE MOIS 3

MOIS 3 JUSQUE MOIS 6

MOIS 6 JUSQUE MOIS 9



QUELS SERVICES PEUVENT VOUS SOUTENIR ?



Kind en Gezin

Vous pouvez vous adresser à Kind en Gezin pour le suivi de votre bébé et de votre famille.

Une équipe d'infirmiers/ières, d'aides familiales, d'assistant(e)s social(e)s et de psychologues ou pédagogues est gratuitement à votre disposition.

Voici ce que l'on propose :

- un premier entretien pendant la grossesse ;
- des visites à domicile et des entretiens au cabinet de consultation après l'accouchement ;
- des vaccins pour votre bébé ;

- un examen auditif et visuel ;
- des conseils sur la santé, l'éducation, la parentalité, la sécurité et la nutrition de votre bébé. Vous pouvez avoir un soutien supplémentaire pour la famille si vous le souhaitez.

Le suivi de Kind en Gezin continue jusqu'à l'entrée de l'enfant à l'école. Dès lors, le suivi sera assuré par le CLB (*centre d'encadrement des élèves*).

CONTACTEZ : Kind en Gezin



www.tiendemaand.be

Sage-femme à domicile

Une sage-femme peut vous guider pendant la grossesse, l'accouchement et après le retour chez vous avec le bébé. Cet encadrement est disponible jusque 1 an après la naissance de l'enfant.

Le nombre de visites dépendra de votre grossesse et de la durée de votre séjour à l'hôpital.

Si la sage-femme est conventionnée, vous lui payez une redevance que la caisse d'assurance maladie pourra intégralement vous rembourser.

Voulez-vous plus d'informations ? Ou cherchez-vous une sage-femme ?

CONTACTEZ : Expertisecentrum Kraamzorg
'de wieg' - www.vroedvrouwen.be of

Expertisecentrum Kraamzorg 'de wieg'

(centre d'expertise aide maternelle)

Le Centre d'expertise en soins de maternité Kraamzorg 'de wieg' vous propose ce support :

- informations et conseils sur la grossesse, l'accouchement et la période de maternité
- informations et orientation vers une sage-femme, soins de maternité, garde d'enfants
- de l'aide pour les naissances multiples
- informations sur l'administration et le Groeipakket *(allocations familiales)*
- séances d'information gratuites pour les femmes enceintes et les jeunes parents et leurs familles
- fournitures de maternité et aides à l'allaitement

CONTACTEZ : Expertisecentrum Kraamzorg
'de wieg'



Huis van het Kind Brugge

(Maison de l'enfant)

Vous pouvez vous adresser à Huis van het Kind Brugge pour toutes vos questions concernant l'enfance et l'éducation (par exemple, la garde d'enfants, les allocations d'études, les chèques-études, le code de l'enfant).

Ils organisent également des rencontres avec d'autres parents, des activités en groupe pour les familles et des pourparlers sur l'éducation de votre/vos enfant(s).

CONTACTEZ : [Huis van het Kind Brugge](#)

Centrum voor Kinderzorg en Gezinsondersteuning Sint-Clara

(centre d'aide aux enfants et de soutien aux familles Sint-Clara)

Le Centrum voor Kinderzorg en Gezinsondersteuning Sint-Clara (= CKG Sint-Clara) propose du support intensif précoce sous forme de visites à domicile. Cela est possible à partir du huitième mois de la grossesse.

Ils offrent de l'aide bénévole et des conseils sur votre relation avec le bébé. Faites votre demande à temps, car il y a une liste d'attente.

En outre, le CKG Sint-Clara s'occupe d'enfants qui se trouvent dans une situation familiale en mutation. Cet accueil est semi-résidentiel, sans nuitées.

CONTACTEZ : [CKG Sint-Clara](#)



Service social hospitalier

Le service social de l'hôpital vous encadrera pendant votre grossesse et votre séjour à l'hôpital. Ils expliqueront également de quelles allocations et de quel support vous pouvez bénéficier, telles que les congés de maternité et de paternité, le congé parental et le Groeipakket (*allocations familiales*).

CONTACTEZ : le service social de votre hôpital

Médecin de famille / généraliste

Votre médecin de famille vous soutiendra tout au long de votre grossesse. Vous pourrez également le/la contacter à propos de votre bébé après la naissance. Si votre bébé est gravement malade, le médecin de famille contactera le pédiatre (spécialiste).

Quand votre bébé a-t-il besoin de soins médicaux urgents ?

- votre bébé a une forte fièvre (38°C ou plus) qui ne redescend pas tout de suite
- votre bébé ne mange plus, urine trop peu, se réveille difficilement, respire difficilement

Le week-end et le soir, vous pouvez appeler le médecin de garde au 1733.

CONTACTEZ : votre médecin de famille/ généraliste



Physiothérapeute / kinésithérapeute

Pendant la grossesse et après l'accouchement, vous pouvez faire appel à votre physiothérapeute pour des exercices prénataux, pour du soutien en cas de douleurs dorsales ou pelviennes ou pour des exercices généraux.

Sur ordonnance de votre médecin de famille, votre caisse d'assurance maladie rembourse jusqu'à 9 séances de kinésithérapie.

CONTACTEZ : votre physiothérapeute ou un physiothérapeute dans votre région

Service social caisse d'assurance maladie

Le Service sociale de la caisse d'assurance maladie propose :

- informations et conseils sur les prestations et services sociaux, les exemptions et les aides financières
- encadrement et mise en place de soins si nécessaire
- soutien émotionnel

Ce support est entièrement gratuit. Des visites à domicile sont possibles.

CONTACTEZ : le Service social de votre caisse d'assurance maladie



CAW Noord-West-Vlaanderen

Le CAW est à l'écoute si vous avez des questions sur votre bien-être mental, votre santé ou votre relation. Vous pouvez également discuter avec eux de votre famille et de votre entourage, d'administration, de finances, de la vie, du travail et des loisirs.

Il y a trois les sortes d'assistance :

- informations et conseils
- programmes d'encadrement plus longs
- refuge ou aide de crise en cas de besoin urgent

Vous déterminez comment se dérouleront les moments de soins et de contact.

CONTACTEZ : [CAW Noord-West-Vlaanderen](#)

OCMW Brugge (CPAS)

L'OCMW vous guide en matière du bien-être à Bruges. Vous pouvez les contacter pour une aide financière, à propos de budgets et de dettes, pour de l'assistance en matière de logement, d'administration ou pour la demande d'une adresse de référence.

Le service Premier Accueil à Hoogstraat 9 répondra à votre demande d'aide.

CONTACTEZ : [Eerste onthaal OCMW Brugge](#)



BESOIN DE SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRE ? CES BÉNÉFICES SOCIAUX SONT A VOTRE DISPOSITION.

Droit au leefloon (revenu d'intégration) en tant que mineure enceinte

Vous êtes mineure, enceinte et en difficultés financières ? Dans ce cas, vous entrez peut-être en ligne de compte pour le leefloon. Le montant que vous pouvez recevoir dépend du revenu de la famille chez qui vous habitez.

Vous souhaitez savoir si vous avez droit à cette allocation ? Contacter le Premier accueil de l'OCMW de Bruges.

CONTACTEZ : [Eerste onthaal OCMW Brugge](#)

Tarif réduit garde d'enfants

Vous avez du mal à payer la garde de vos enfants (tarif en fonction du revenu) ? Vous pouvez demander un tarif réduit individuel ou un tarif OCMW pour la garde d'enfants.

CONTACTEZ : [Eerste onthaal OCMW Brugge en Loket Kinderopvang Brugge](#)

Prime de naissance & autres prestations caisse d'assurance maladie

Si vous êtes affiliée à une caisse d'assurance maladie et vous l'informez de la naissance de votre bébé, vous recevrez une prime de naissance. Ce montant varie suivant la caisse d'assurance maladie, tout comme les différentes prestations qu'elles proposent. Veuillez contacter

votre caisse d'assurance maladie à ce
propos.

CONTACTEZ: votre caisse d'assurance maladie



Televestiaire Brugge

Avez-vous besoin de vêtements supplémentaires (aussi pour votre bébé) ou d'articles ménagers ? Ou avez-vous besoin de matos pour le bébé mais votre budget est limité ? Alors, passez chez Televestiaire.

Sur renvoi par une assistante sociale du CAW, de l'OCMW ou de votre caisse d'assurance maladie, vous pouvez obtenir un paquet promotion et/ou du matériel gratuit auprès de Televestiaire.

CONTACTEZ : [Televestiaire Brugge](#)

MamaStart

MamaStart propose une assistance matérielle aux femmes enceintes et aux enfants jusque l'âge de 12 ans. Sur renvoi vous pouvez obtenir gratuitement des jouets, des vêtements et du petit matériel. Les grandes pièces coûtent € 1.

En fonction de vos revenus, MamaStart propose également des colis de soins et des couches.

Vous pouvez vous adresser à MamaStart avec un document de renvoi. Kind en Gezin, l'OCMW, les établissements d'enseignement ou un autre service social peuvent vous assister avec cela.

CONTACTEZ : [MamaStart](#)



Épicerie sociale 'De KABA'

De KABA est une épicerie à Bruges vendant une gamme de base de produits alimentaires, d'entretien et de soins de haute qualité.

Les familles à revenus limités peuvent y faire leurs courses sur renvoi par l'OCMW, le CAW ou un autre service social.

CONTACTEZ : De KABA, Eerste onthaal OCMW Brugge OF CAW Noord-West-Vlaanderen

WeggeefWinkel Brugge

Tout le monde est le bienvenu dans le WeggeefWinkel, un renvoi n'est pas nécessaire. Vous y trouverez des vêtements, des articles ménagers, des chaussures, des livres, des jouets, des trucs pour bébés et de l'électroménager.

Vous pouvez remplir un maximum de 2 grands sacs shopping par personne et par moment de don. Ne prenez que ce dont vous avez urgemment besoin. Le prix cible par personne adulte est de € 2 (contribution libre).

Lors des moments de don, vous pouvez consommer une soupe avec du pain au prix réduit entre 14h00 et 18h00.

CONTACTEZ : Weggeefwinkel Brugge



ADRESSES UTILES



AZ Sint-Jan Brugge

Sociale dienst (*service social*) AZ Sint-Jan
Ruddershove 10
8000 Bruges
T. 050 45 20 40
socialedienst.brugge@azsintjan.be

AZ Sint-Lucas

Sociale dienst (*service social*) AZ Sint-Lucas
Sint-Lucaslaan 29
8310 Bruges
T. 050 36 58 22
sociale.dienst@stlucas.be

CAW Noord-West-Vlaanderen

Onthaal Brugge (*accueil Bruges*)
Ruddershove 8
8000 Bruges
T 050 66 30 01
onthaal.brugge@cawnoordwestvlaanderen.be

CKG Sint-Clara

Garenmarkt 9
8000 Bruges
T. 050 33 82 06
ckg@sint-clara.be

Fara vzw

Geldenaaksebaan 277
3001 Heverlee
T 016 38 69 50
vragen@fara.be

Huis van de Bruggeling (*Maison du Brugeois*)

Frank Van Ackerpromenade 2
8000 Bruges
T 050 44 80 00
geboorte@brugge.be



Huis van het Kind Brugge

Huis van de Bruggeling
Frank van Ackerpromenade 2
8000 Bruges
T 050 47 55 15
info@huisvanhetkindbrugge.be

JAC Brugge

Vlamingdam 36
8000 Bruges
T 0478 99 00 37
jac.brugge@cawnoordwestvlaanderen.be

Kind en Gezin

Lokaal Team Brugge (*Equipe locale*)
Sint-Godelievedreef 20
8310 Sint-Kruis
T. 078 150 100 (KindenGezinlijn)
brugge@kindengezin.be

Expertisecentrum Kraamzorg 'de wieg'

(initiatief van Familiezorg West-Vlaanderen vzw)
Ezelpoort 5
8000 Bruges
T. 050 33 38 53
info@dewieg.be

Loket Kinderopvang Brugge

Huis van de Bruggeling
Frank Van Ackerpromenade 2
8000 Bruges
T 050 47 55 14
loket@kinderopvangbrugge.be

MamaStart

Torhoutsesteenweg 136
8200 Sint-Andries
T 0483 07 99 23
info@MamaStart.be



OCMW Brugge

Dienst Eerste onthaal
Hoogstraat 9
8000 Bruges
T 050 32 77 70
eerste.onthaal@ocmw-brugge.be

Sociale kruidenier 'De KABA'

Welzijnsvereniging 't Sas
Professor Dr. J. Sebrechtsstraat 2
8000 Bruges
T 050 32 76 75
dekaba@sasbrugge.be

Televestiaire Brugge

Ronsaardbekerstraat 55
8000 Bruges (Sint-Jozef)
T 050 66 30 00
(personne de contact : Benedicte
Ongenaë)

WeggeefWinkel Brugge

Project W2 vzw
Gistelsesteenweg 22
8200 Bruges
T 0491 89 87 89
projectw2vzw@gmail.com



ORGANISATIONS PAYEURS GROEIPAKKET

(allocations familiales)

FONS

Koning Albert I-laan 1
8000 Bruges
T 078 79 00 07

Infino

T 078 15 12 30
vlaanderen@infino.be

KidsLife Vlaanderen

Sint-Clarastraat 48bis
8000 Bruges
T 078 48 23 45
vlaanderen@kidslife.be

MyFamily

T 050 74 02 08
info@myfamily.be
Gistelsesteenweg 294 bus 201
8200 Sint-Andries

Parentia

Gistelse Steenweg 17
8200 Bruges
T 050 47 19 19



CAISSES D'ASSURANCE MALADIE

Bond Moyson Brugge

Service social
Zilverstraat 43
8000 Bruges
T 050 44 79 18
dmw.wvl@bondmoyson.be

CM Bruges

Service social
Oude Burg 19
8000 Bruges
T 050 20 76 76
brugge@cm.be

Helan

Service social
Gistelsesteenweg 294
8200 Bruges
T 09 269 85 77
dmw@helan.be

LMPlus

Service social
Revillpark 1
8000 Bruges
T 050 89 15 20
DMW_4@LMPlus.be

Neutraal Ziekenfonds Vlaanderen

Service social

Torhoutse Steenweg 104 bus 1

8200 Bruges

T 053 76 99 71

brugge@nzvl.be

Vlaams en Neutraal Ziekenfonds

(caisse d'assurance maladie flamande et neutre)

Service social

Koning Albert I-laan 98B bus 1

8200 Bruges

T 03 491 86 50

dmw@vnz.be

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Vous trouverez des informations supplémentaires sur :

- www.kindengezin.be
- www.groeimee.be
- www.gezondzwangerworden.be
- www.moederzorg.be

B R U
G G E

GBO Brugge
Geïntegreerd Breed Onthaal


OCMW BRUGGE